

Étiquetage des huîtres : pros et antis confrontent leurs arguments au Sénat

Durant plus de 4 heures, producteurs, scientifiques, représentants des consommateurs sont venus débattre au Sénat le 10 juin. Joël Labbé, sénateur du Morbihan, est à l'initiative de ce débat sur l'opportunité ou pas d'étiqueter les huîtres nées en mer et celles d'écloserie. Un besoin de transparence qui pourrait s'imposer via les consommateurs.

Il n'y avait guère de places vides, mercredi 10 juin, dans la salle annexe du Sénat, située au 3^e sous-sol, en face du palais du Luxembourg, pour débattre de la demande des ostréiculteurs traditionnels d'étiqueter les huîtres nées en mer et celles d'écloseries (« Cultures marines » n° 284).

Avec près d'une centaine de personnes présentes, le colloque, organisé par Joël Labbé, sénateur du Morbihan (groupe écologiste), a fait le plein et démonté, s'il en était besoin, que le sujet ne laisse pas indifférent et ce jusque dans les ministères, puisque Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de

l'Énergie, a placé la manifestation sous son parrainage. La présence à la réunion de plusieurs conseillers de ministères comme celui de l'Agriculture ou de la Pêche, a été la preuve supplémentaire que le gouvernement prête une oreille attentive à l'évolution du sujet.

Les 4 heures 30 de débat entre producteurs, scientifiques et représentants des consommateurs auront, du reste, certainement servi à lui faire remonter quelques informations. La première est que si l'étiquetage a ses partisans et ses détracteurs, le climat qui entoure le sujet n'est pas électrique pour autant.

Le diable

Seul Éric Marissal, le président de Grainocéan et porte-parole du syndicat des écloseries et nurseries de coquillages s'est fait un peu chahuter. « Je représente le diable dans cette assemblée », a-t-il alors lancé. Les applaudissements qu'il a reçus à la fin de son intervention ont prouvé que la salle, dans laquelle se trouvaient notamment les présidents des comités régionaux de la conchyliculture - à l'exception de Jacques Sourbier des Pays de la Loire qui

n'a pu se rendre au colloque -, n'était pas acquise à la cause d'un étiquetage obligatoire.

« L'étiquetage n'est pas praticable à court terme »

L'intervention de Gérald Viaud l'a confirmé. Le président du Comité national de la conchyliculture affirmant que « 60 % de la profession profitent des deux modes d'approvisionnement (NDLR : captage naturel et naissains d'écloserie) », n'a pas manqué de mettre en avant les difficultés que cet étiquetage engendrerait. « Si l'on veut différencier les huîtres nées en mer de celles d'écloserie, il faut que la traçabilité soit contrôlable. Comment fait-on avec un produit qui peut se mélanger lors des tempêtes ? L'étiquetage n'est pas praticable à court terme. Si c'était simple, on serait tous partants », a-t-il assuré.

Une volonté de ne rien changer qui a fait réagir du côté des ostréiculteurs traditionnels. Aux soupirs qui ont accompagné l'argument selon lequel les lots pouvaient se mélanger lors des tempêtes, Angelika Hermann, ostréicultrice

à La Teste, est venue apporter la contradiction aux difficultés de tracer les huîtres. « À Arcachon, nous avons les déclarations de pose de collecteurs, de relèvements des collecteurs et aussi lorsque nous



Une centaine de personnes a participé au colloque au Sénat qui s'est déroulé dans une ambiance plutôt calme.

faisons entrer des huîtres d'autres bassins. Nous pouvons justifier de l'origine de nos huîtres. »

La traçabilité n'est pas le seul argument à avoir fait débat. Les opposants à l'étiquetage n'ont pas

caché leurs craintes que celui-ci ne fasse naître une méfiance vis-à-vis du produit chez le consommateur. « Méfions-nous de ne pas nous tirer une balle dans le pied », a prévenu Éric Marissal.

« On va envoyer un message anxiogène »

Son argument affirmant que tous les « grands noms » de l'huître utilisent des triploïdes, qu'elles constituent les volumes à l'export ou encore que « les Chinois les considèrent comme des produits de luxe » n'a pas emporté l'adhésion. Il vaudra, du reste, cette réflexion de Joël Labbé soulignant un « Monsieur Marissal qui part à la conquête du monde » quand d'autres ostréiculteurs « veulent seulement avoir le droit d'exister ».

Que personne ne se trompe tout de même. Comme l'a souligné, Frédéric Rezki, le directeur marée de Carrefour, « si on parle de diploïde et de triploïde, on va envoyer un message anxiogène aux consommateurs et on perdra des volumes ». L'enseigne dont toutes les huîtres estampillées Filière qualité Carrefour, soit 70 %

de ses volumes vendus, « sont des diploïdes », a précisé Frédéric Rezki, s'est, du reste, toujours gardé de communiquer sur le sujet.

Reste qu'il paraît difficile de vouloir attendre que le débat s'essouffle. Les représentants des consommateurs, unanimes sur la question, l'ont bien fait comprendre. Les consommateurs veulent savoir ce qu'il y a dans leur assiette.

« Le manque de transparence, une stratégie risquée »

« La demande d'un étiquetage plus précis (NDLR : pour les huîtres) est légitime. Le manque de transparence semble une stratégie risquée », a souligné Florence Humbert, journaliste au magazine *Que Choisir*. « Si vous ne mettez pas en place l'étiquetage, il vous sera imposé à la faveur d'une prochaine crise », a même prédit Julian Pondaven, le directeur du réseau associatif Cohérence. Comme le disait un des participants au colloque, à sa sortie, « la mèche est allumée ».

Loïc FABRÈGUES

Les scientifiques divisés sur les triploïdes

Comment aurait-il pu en être autrement ? Lorsque le colloque a donné la parole aux scientifiques, c'est de la triploïde qu'il a surtout été question. Et, comme l'a souligné Philippe Le Gal, le président du comité régional de la conchyliculture de Bretagne sud, à l'issue des débats, il y a eu « des discours avec des différences importantes ». Tout est question de savoir si l'on prend pour référence les études qui ont déjà été menées ou celles qui auraient dû être faites.

L'intervention de Tristan Renault, le directeur du département ressources biologiques et environnement à l'Ifremer, s'est appuyée sur ces expertises déjà conduites sur la triploïde pour dépeindre une situation sous contrôle. Ni l'avis en 2001 de l'Afssa (devenu l'Anses), ni le rapport de 2009 de Bernard Chevassu-au-Louis, docteur en sciences, ne

concluent, il est vrai, à une incidence des triploïdes sur la qualité sanitaire du milieu ou apportent la preuve scientifique de leurs responsabilités dans les mortalités par le virus OsHV-1 uvar.

« On n'a pas démontré d'impact des triploïdes parce que l'on n'a pas étudié ces impacts », s'est opposé Jean-Patrick Le Duc. Rappelant que les huîtres triploïdes étaient des organismes vivants modifiés (OVM) au regard du protocole de Carthagène, le directeur des relations européennes et internationales au Muséum national d'histoire naturelle s'est alarmé de « la pauvreté de la littérature scientifique » sur les éventuels impacts de ces OVM dans le milieu naturel. « On les introduit, on attend et on voit après », a-t-il regretté.

L'autre pierre dans le jardin des

écloseries a été apportée par Maryline Houssin, cheffe de service au laboratoire Labéo Frank Ducombe, à Caen. Sur la base des données accumulées depuis 2008, le laboratoire a mis en évidence que le taux de mortalité dû au *Vibrio aestuarianus* « est plus important dans les animaux d'écloseries depuis 2011 que dans les huîtres de captage naturel », a souligné la scientifique, précisant que les huîtres triploïdes étaient les plus touchées par ces mortalités. Un programme de recherches, baptisé Dymorpo (dynamique de mortalité, ploïdie), a, du reste, été lancé sous l'égide du centre de référence sur l'huître, basé en Normandie, pour voir si les huîtres sont devenues plus sensibles à l'agent pathogène.

L. F.



Maryline Houssin a souligné que les huîtres triploïdes étaient les plus touchées par les mortalités dues au « *Vibrio aestuarianus* ».

Le soufflé n'est pas prêt de retomber

« Je suis conforté sur la nécessité de l'étiquetage. On ne va pas en rester là. » Sitôt le colloque terminé, Joël Labbé n'a pas fait mystère de ses intentions. Le sénateur du Morbihan a même évoqué les leviers qu'il comptait actionner. La loi sur la biodiversité, qui doit arriver en discussion au Sénat à l'automne, devrait en être. « On va voir si on y pose un ou plusieurs amendements. Il ne s'agit pas de se faire plaisir et de ne pas trouver de majorité. On va travailler avec des juristes pour poser des amendements qui ont été analysés au préalable y compris de par leurs conséquences. »

Le sénateur veut aussi s'éviter qu'on lui rétorque que la réglementation européenne n'autorise pas l'étiquetage. Réponse qui lui avait été faite en septembre 2013, lorsqu'il avait déposé son premier amendement pour

un étiquetage des huîtres (« Cultures marines » n° 284). « Il faut peut-être faire évoluer la législation européenne sur ce point. Mais l'Europe, c'est aussi nous », a-t-il souligné.

L'étiquetage pour différencier les huîtres nées en mer et celles d'écloseries n'est qu'un premier pas pour Joël Labbé. « À un moment ou à un autre, le côté polyploïdie devra être défini », a-t-il indiqué. L'élu morbihannais s'apprête donc à saisir l'Office parlementaire des choix scientifiques et technologiques (OPECST) pour avoir son expertise sur les triploïdes. « N'attendons pas monts et merveilles de ces travaux. L'OPECST a conclu à la nécessité de l'EPR pour le nucléaire », a-t-il soupigné. Le sénateur compte plus, en revanche, sur ceux du conseil économique, social et environnemental (CESE), qu'il va aussi solliciter, pour

avoir une étude globale sur l'impact de ces huîtres.

François Commeinhes, sénateur de l'Hérault (groupe Les Républicains), a profité du colloque pour annoncer qu'il allait, lui aussi, déposer un amendement pour l'étiquetage dans le cadre de la loi sur la biodiversité. Sa proposition sera de mentionner « huîtres de captage naturel » et « huîtres d'écloserie ». « Il ne faut pas parler de triploïde et de diploïde. Par ailleurs, est-on sûr que l'on puisse mettre nées en mer pour l'étang de Thau ? », s'est-il interrogé.

L. F.

« On ne va pas en rester là », a déclaré Joël Labbé, à l'issue du colloque.

